

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION
GROUPEMENT GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE GESTION DES PERSONNELS PERMANENTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 26 JUIN 2023

P.V. n° 128
Dossier n° 13

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU l'article 35 de loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration relatif au taux de promotion pour l'année 2023,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

➤ d'approuver les taux de recrutements suivants :

Cadre d'emplois des sapeurs et caporaux :

- Caporal-chef : 93 %

Cadre d'emploi des lieutenants :

- Lieutenant hors classe : 33 %

Cadre d'emploi des capitaines, commandant et lieutenant-colonel :

- Commandant : 80 %
- Lieutenant-colonel : 56 %

Cadre d'emploi des médecins et pharmaciens :

- Pharmacien de classe exceptionnelle : 100 %

Cadre d'emplois des adjoints administratifs :

- Adjoint administratif principal : 2^{ème} classe : 33 %
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : 100 %

Cadre d'emplois des rédacteurs

- Rédacteur principal 2^{ème} classe : 57 %
- Rédacteur principal 1^{ère} classe : 100 %

Cadre d'emplois des adjoints techniques

- Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 50 %
- Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 79 %

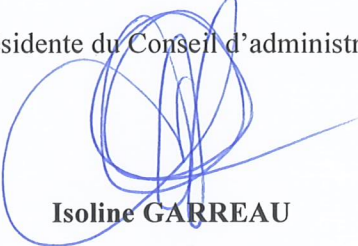
Cadre d'emplois des agents de maîtrise

- Agent de maîtrise principal : 43 %

Cadre d'emplois des ingénieurs

- Ingénieur principal : 50 %
- Ingénieur hors classe : 100 %

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU